

Transports Canada

Présentation technique pour le
projet de la fosse Whale Tail
des Mines Agnico-Eagle Limitée

Du 28 avril au 2 mai 2017





APERÇU DE LA PRÉSENTATION

- Participation à l'examen par la CNER
- Mandat de Transports Canada
- Composantes d'intérêt du projet
- Renseignements supplémentaires requis
- Mot de la fin



PARTICIPATION À L'EXAMEN PAR LA CNER

- Réaliser un examen de tous les documents se trouvant dans le Registre public
- Examiner toute contribution de la collectivité
- Fournir une expertise technique et des conseils d'experts
- Ministre responsable



MANDAT DE TRANSPORTS CANADA

- La mission de Transports Canada consiste à établir et à administrer des politiques, des règlements et des services en vue de se doter du meilleur réseau de transport qui soit pour le Canada et les Canadiens.
- Un réseau de transport :
 - efficace
 - propre
 - sécuritaire
 - sans danger



COMPOSANTES D'INTÉRÊT DU PROJET

- Les intérêts de Transports Canada à l'égard du projet de la fosse Whale Tail visent notamment ce qui suit :
 - ***Assèchement du lac Mammoth et du lac Whale Tail***
 - Prise d'eau sur le lac Nemo et le lac Whale Tail
 - Diffuseur sur le lac Mammoth
 - Infrastructure de la gestion des eaux
 - Ponts
 - Ponceaux



COMPOSANTES D'INTÉRÊT DU PROJET

- Voici les critères permettant à Transports Canada de déterminer si le lac Mammoth et le lac Whale Tail constituent des voies navigables :
 - Peut-on concrètement naviguer sur le plan d'eau?
 - Le plan d'eau est-il utilisé par le public aux fins de navigation?
 - A-t-il été utilisé dans le passé?
 - L'utilisation future de la voie navigable est-elle possible?



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Transports Canada pose les questions suivantes à l'Association inuite du Kivalliq :
 - a) Les membres de la communauté voyagent-ils par bateau sur le lac Mammoth ou le lac Whale Tail? Dans l'affirmative, où se rendent-ils?
 - b) Les membres de la communauté voyageaient-ils sur l'un ou l'autre de ces lacs dans le passé?
 - c) Les membres de la communauté voyageront-ils par bateau sur ces lacs à l'avenir?
- De quelle manière pouvez-vous communiquer cette information?
 - a) À l'occasion des séances d'information techniques et communautaires.
 - b) Par écrit à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) aux fins de publication dans le Registre public.
 - c) Par écrit à Transports Canada à l'adresse suivante : NPPPNR-PPNRPN@tc.gc.ca (toute correspondance reçue sera communiquée à la CNER aux fins de publication dans le Registre public).



MOT DE LA FIN

- Transports Canada a à cœur de poursuivre sa collaboration avec l'Association inuite du Kivalliq, les Mines Agnico Eagle Limitée ainsi que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions à l'égard de l'examen du projet de la fosse Whale Tail.